

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 modifié, portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

VU l'arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externes et internes permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Considérant la publication sur le site de la Place de l'emploi Public en date du 2 juin 2025 ainsi que de l'ouverture du concours externe sur titres de technicien hospitalier, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 8 septembre 2025, en vue de pourvoir 1 poste dans la spécialité « Blanchisserie encadrement »,

DECIDE

ARTICLE 1° : Le jury du concours externe sur titres pour l'accès au grade de Technicien Hospitalier, spécialité « Blanchisserie Encadrement » organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 1 poste, est fixé comme suit :

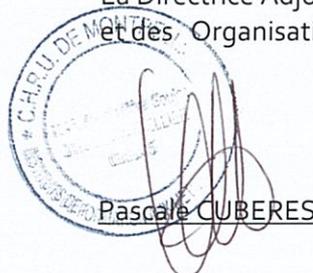
- Madame Pascale CUBERES, Présidente, Directrice Adjointe en charge du pilotage RH et des Organisations, CHU de Montpellier,
- Madame Audrey GIRAUDO, Ingénieur Hospitalier, Stérilisation GDC/LAP, CHU de Montpellier,
- Monsieur Pierre BERTOMEU, Ingénieur en chef, Direction des Travaux et du Patrimoine, CH Bassin de Thau,
- Monsieur Philippe SPITERI, Technicien Supérieur Hospitalier 1<sup>ère</sup> classe, Service Logistique, CH Bassin de Thau,
- Madame Nathalie SAURY, Professeur en biotechnologie option santé environnement, Lycée Pablo Picasso Perpignan,

ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 12 août 2025

P/ La Directrice Générale et par délégation,

La Directrice Adjointe en charge du Pilotage RH  
et des Organisations



Pascale CUBERES